



Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE)

La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) est un impôt instauré sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires. Son montant varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et la taille de la collectivité. Son montant est fixé par l'Etat

Document(s)

[Téléchargez et remplissez le formulaire en ligne de déclaration de TLPE.](#)

Liens utiles

[Arrêté du 18 avril 2014 actualisant pour 2015 les tarifs maximaux de la taxe lo...](#)
[Informations complètes sur service-public.fr](#)